

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

Le treize décembre deux mil dix-neuf à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 3 décembre 2019.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Christophe TOUCHET, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3^{ème} Adjoint, Claude FOURNIER, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Jérôme COUDREUSE, Bruno LOUATRON.

Etaient absents et excusés : MM. Carole BOUTET, Guy de DURFORT, Violaine FORTIN.

Monsieur Jérôme COUDREUSE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents après que M. FOURNIER, absent lors cette séance, s'eut étonné de l'augmentation importante des tarifs de location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire lui rappelle que cette décision est intervenu après les travaux importants réalisés dans cette salle et qu'aucune augmentation significative n'avait été effectuée depuis de nombreuses années. M. FOURNIER ajoute cependant qu'il sera nécessaire de rénover la cuisine qui est défraîchie. Monsieur le Maire approuve cette remarque et propose que la rénovation de la cuisine soit inscrite dans les futurs investissements de la Commune.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRE), la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe a décidé d'exercer la compétence eau potable sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Par conséquent, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe va devenir membre du Syndicat Sarthe et Loir par représentation substitution des communes de Courtiliers, Juigné sur Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame du Pé, Pincé, Précigné, Sablé sur Sarthe, Solesmes, Souvigné sur Sarthe et Vion.

La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe sera représentée avec le même nombre de délégués dont chacune des communes disposait.

Au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Sarthe et Loir devient le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Sarthe et Loir.

Il sera composé de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, de Bazouges Cré sur Loir, de Crosnières et de la Chapelle d'Aligné.

Le territoire de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe est couvert par deux syndicats : le SIAEP de l'Aunay la Touche et SIAEP Sarthe et Loir. La commune de Bouessay est isolée.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé que la Commune de Bouessay fasse partie du SMAEP Sarthe et Loir à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le SIAEP Sarthe et Loir a approuvé ces modifications statutaires et de périmètre respectivement par délibérations du 30 octobre 2019 et du 2 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts et d'étendre le périmètre du SMAEP Sarthe et Loir à la Commune de Bouessay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Juigné sur Sarthe approuve à l'unanimité des membres présents :

- les nouveaux statuts du SMAEP Sarthe et Loir
- l'extension du périmètre du SMAEP Sarthe et Loir à la commune de Bouessay

Intégration et sortie de chemins de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la construction de la LGV, un redécoupage de parcelles a été effectué dans la zone agricole située dans un carré entre la route départementale n°4, le chemin des Roussets, la route départementale n°24 et le chemin des Millepieds. Un chemin communal a été créé entre la RD 4 et les Millepieds en compensation des chemins ruraux historiques qui n'étaient plus entretenus et utilisés ou avaient été cultivés. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer ce chemin d'une longueur de 1.620 m à la voirie communale. M. BERGER précise que son entretien est désormais assuré par les équipes techniques de la Communauté de Communes de Sablé en charge des chemins de randonnée. Depuis sa création, il n'avait pas fait l'objet d'un entretien régulier et les plantations réalisées sur sa face ouest sont clairsemées. Monsieur le Maire propose de se rapprocher du Département de la Sarthe qui soutient les projets de plantations de haies.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aliénation des voies communales n°2 et 107. Il propose par conséquent de les sortir de la voirie communale pour une longueur de 640 m.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide

- d'intégrer dans la voirie communale le chemin entre la Route Départementale n°4 et le Chemin des Millepieds (V.C.25) pour une longueur de 1.620 m. Ce chemin est dénommé « chemin des Grands Jardins » et est identifié Voie Communale n°26 ;
- de sortir de la voirie communale la V.C. n°2 (de Vrigné) pour 350 m et la V.C. n°107 (des Places à Vrigné) pour 290 m.

La longueur de la voirie communale est désormais de 38.414 m répartis en 34.575 m de voies communales classées et 3.839 m de voies urbaines classées.

Décision modificative n°3 au Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre la réalisation d'écritures sur le budget Assainissement, il propose de prendre la décision modificative suivante :

Investissement - Recettes

art. 28158 _____	+ 1 €
art. 021 _____	- 1 €

Fonctionnement - Dépenses

art. 6811 _____	+ 1 €
art. 023 _____	- 1 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Contrat d'assurances « Multirisques »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'assurances « Dommages aux biens et responsabilité générale » proposé par la société ALLIANZ, représentée par MM. SOHIER et REGNIER.

Il précise qu'il s'agit d'une révision du contrat initial qui datait de 1998 avec une actualisation des données de la Commune et, en particulier, de la superficie développée totale des bâtiments assurés qui s'établit à 4006 m². Il ajoute que les nouvelles garanties fixent désormais des franchises pour l'ensemble des dommages assurables.

La cotisation annuelle s'élèvera à 3.718,60 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2020 alors qu'elle était de 7.125,36 € TTC pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de contrat d'assurances « Dommages aux biens et responsabilité générale » proposé par la société ALLIANZ et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Fixation de la surtaxe Assainissement pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence du service Assainissement de la Commune sera transférée à la Communauté de Communes de Sablé. Il est cependant demandé à l'ensemble des communes adhérentes à ce service commun de déterminer le montant de la surtaxe Assainissement pour l'année 2020 qui sera appliqué à ses abonnés. Il précise que les tarifs pour l'année 2019 étaient de :

- Partie proportionnelle : 1,10 € HT/m³
- Partie fixe : 27,82 € HT

M. BERGER ajoute que des scénarii de convergence tarifaire avaient été établis par le cabinet en charge de l'étude des conditions de ce transfert, tendant à orienter ces tarifs vers :

- Partie proportionnelle : 1,62 € HT/m³
- Partie fixe : 15 € HT

Après discussion et échanges, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la surtaxe Assainissement pour l'année 2020 à :

- Partie proportionnelle : 1,15 € HT/m³
- Partie fixe : 25 € HT

(Pour une consommation moyenne de 100 m³, la facture s'élève à 140 € HT contre 137,82 € HT représentant une augmentation de 1,58%)

Renouvellement de bail

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune loue à la SCI des Vignes et du Moulin suivant bail du 24 septembre 1986 un appartement situé « 25 rue des Vignes » transformé en local commercial et sous-loué à Monsieur et Madame Alain HUBERT. Ce bail n'ayant pas été renouvelé à l'issue de son terme en avril 2010, il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation en signant un nouveau bail pour une durée de trois, six, ou neuf années, entières et consécutives qui commencent à courir rétroactivement le 1^{er} mai 2019 pour se terminer le 30 avril 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le bail à intervenir entre la Commune de Juigné-sur-Sarthe et la SCI des Vignes et du Moulin et autorise Monsieur le Maire à le signer.

PayFiP : Convention d'adhésion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) met en place un nouveau dispositif d'encaissement dit « PayFiP », qui vient compléter l'offre de paiement par internet « TIPI » et le prélèvement bancaire.

Ce système a pour avantages de :

- Offrir une solution de paiement au choix de l'utilisateur et adaptable aux besoins des administrations ;
- Simplifier et rendre plus rapide le paiement en ligne, en évitant à l'utilisateur la saisie systématique de son numéro de carte bancaire : PayFiP proposera en effet à l'utilisateur de conserver les coordonnées bancaires renseignées lors de sa première utilisation ;
- Proposer un service de paiement sécurisé et gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7.

Il convient donc de conventionner avec la DGFIP pour mettre en œuvre ce service.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention annexé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise Monsieur le Maire à signer la convention PayFiP à intervenir entre la DGFIP et la Commune de Juigné-sur-Sarthe ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner un bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :

- Bien situé « 10, Chemin de la Galerie », cadastré section AD n°23, appartenant à M. BOUALEM Karim et Mme MAMROUCHE Leila, son épouse.

↪ Monsieur LOUATRON rend compte de la concertation citoyenne sur la sécurité dans l'espace public qui s'est tenue le vendredi 6 décembre 2019 de 20h à 22h à l'espace loisirs. Le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent procès-verbal.

↪ Monsieur LOUATRON rend compte de la réunion plénière du Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a eu lieu le jeudi 5 décembre à Notre Dame du Pé. Son compte-rendu sera annexé au présent procès-verbal.

↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a invité les agriculteurs juignéens à une réunion le mardi 17 décembre à 20 heures à la Mairie. Il les recevra en compagnie de Claire GUERINEAU. Elle sera l'occasion d'un échange sur leurs difficultés et les contraintes qui impactent le monde agricole.

↪ Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré M. de CHILLAZ, propriétaire d'un terrain situé sur le coteau du Port de Juigné, qui lui a proposé à la vente. Le Conseil municipal, après discussion, considérant qu'il n'existe pas d'urgence à l'acquisition de cette parcelle, sursoit à statuer.

↪ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de l'association Muséotrain de Semur-en-Vallon pour la subvention accordée.

↪ Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande de subvention de Marissa RAGOND pour l'aider dans le cadre de ses activités de loisirs équestres.

- ↳ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la Cérémonie des Vœux 2020 aura lieu le samedi 11 janvier 2019 à 18 heures à la salle des fêtes.
- ↳ Madame ELY demande quelle suite a été donnée au projet de peinture trompe l'œil sur la façade de l'Epi Services. Monsieur le Maire indique que ce projet est ajourné en l'absence de l'accord du propriétaire. Une réponse sera faite à la peintre décoratrice qui avait réalisé ce projet.
- ↳ Monsieur BERGER rend compte de la dernière réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes de Sablé au cours de laquelle le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) a été défini pour l'année 2020. Les 3 réfections de voirie proposées par la Commune ont été retenues : Chemin de la Galerie, Route de Bellevue et Route de la Couptière. Par ailleurs, il précise que la fourrière intercommunale n'accueillera plus désormais les chats errants. Il est rappelé que la procédure consiste à capturer les chats errants, les stériliser aux frais de la Commune, et les relâcher à l'endroit de leur capture.
- ↳ Monsieur BERGER indique au Conseil Municipal que les travaux du pont de la Bouchardière au niveau du lavoir ont été reportés en 2020 compte tenu des intempéries.
- ↳ Monsieur le Maire relate la réunion des Maires des communes ayant déposé un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2018 et ayant été débouté, avec les membres de l'association des sinistrés et en présence de Maître FORCINAL, avocat que la commune avait sollicité.
Madame GIRARD précise qu'elle représentera la Commune de Juigné en qualité d'élu, et que M. Vincent PREVOST sera le représentant communal des sinistrés, au sein de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 25.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Absente

Guy de DURFORT

Absent

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Absente

Bruno LOUATRON